
Fiches sectorielles

Transports
et entreposage



Avertissement

Les résultats et analyses présentés dans la vue d'ensemble, les fiches sectorielles et la plupart des fiches thématiques sont, sauf mention contraire, définis sur la base d'**unités légales** et d'**entreprises profilées**.

Comme les autres instituts statistiques européens, dans une optique de meilleure analyse du système productif, l'Insee met en place la définition économique de l'**entreprise**. Les unités légales faisant partie d'un groupe sont rassemblées, puis le « profilage » consiste à identifier, au sein des groupes, la (les) entreprise(s) pertinente(s) pour l'analyse économique au sens du décret de 2008 et à reconstituer leurs comptes consolidés. Ces entreprises sont conformes à la définition donnée par la loi de modernisation de l'économie (LME) : « la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation des ressources courantes » et à la définition européenne de l'entreprise précisée dans le règlement 696/93.

Une unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, type société, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, sécurité sociale, DGFIP, etc.) pour exister. La catégorie juridique d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene.

Le champ de référence le plus large pour ces statistiques d'entreprises est celui des **secteurs marchands non agricoles**. Dans les analyses de cet ouvrage, il est généralement restreint à celui des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers** (voir annexe *Le champ des statistiques d'entreprises de cet ouvrage*).

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
sd	Résultat semi-définitif
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

9.1 Chiffres clés des transports et entreposage

En 2015, le secteur des **transports et de l'entreposage** compte 106 000 entreprises et réalise un chiffre d'affaires (CA) de 210 milliards d'euros, soit 5,7 % de celui de l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Avec 1,1 million de salariés en équivalent temps plein (ETP), son poids est nettement plus élevé dans l'emploi (9,5 %).

Il se structure principalement autour de deux métiers, qui assurent les trois quarts de l'activité : d'une part les transports terrestres (38 % du CA, 43 % de la valeur ajoutée et 50 % des effectifs salariés), eux-mêmes subdivisés, pour l'essentiel, en transport de voyageurs et en transport de fret et services de déménagement, et d'autre part l'entreposage et les services auxiliaires de transport (respectivement 37 %, 34 % et 24 %). Les autres activités sont nettement moins importantes : transports aériens (respectivement 10 %, 8 % et 6 %), poste et courrier (7 %, 13 % et 19 %) et transports par eau (8 %, 2 % et 1 %).

Le secteur des transports et de l'entreposage est plus concentré que l'ensemble de l'économie marchande : les sociétés de 250 salariés ou plus ne regroupent que 0,3 % des entreprises du secteur mais génèrent 63 % du chiffre d'affaires, 70 % de la valeur ajoutée (contre 45 % et 47 % en moyenne) et 73 % des investissements bruts corporels hors apports (contre 45 %). *A contrario*, la contribution des unités de moins de 10 salariés (90 % des entreprises du secteur) est modeste, inférieure à 10 %, alors qu'elle est supérieure à 20 % dans l'ensemble du champ. En 2015, les entreprises employeuses ont été les plus dynamiques : leur médiane en matière d'évolution de la valeur ajoutée est supérieure ou égale à 2,8 %, alors qu'elle est négative pour les entreprises qui n'emploient aucun salarié.

Cette forte concentration se traduit par un faible poids des non-salariés dans l'emploi total (6 % contre 14 % dans l'ensemble du

champ) et une taille moyenne des entreprises élevée (11 salariés contre 4). Celle-ci est particulièrement importante dans les transports aériens, les activités postales ou les transports ferroviaires interurbains de voyageurs, du fait du poids prépondérant, dans ces activités, des anciennes entreprises nationales : Air France, La Poste ou la SNCF.

En 2016, la production en volume de la branche des transports et de l'entreposage s'accroît un peu plus rapidement que celle de l'économie marchande dans son ensemble (+ 1,8 % contre 1,4 %), après un repli en 2015 (- 0,5 %). Les effectifs augmentent légèrement (+ 0,8 % après + 0,2 %), mais moins que la production.

Sur longue période (2000-2015), la production des transports augmente plus lentement que l'économie marchande dans sa totalité (+ 0,7 % contre + 1,1 % par an en moyenne). En fort recul en 2009 (- 10 points), elle s'est redressée depuis, sans rattraper cependant le niveau de 2007-2008. La progression est soutenue dans le transport par eau (+ 3,2 % par an), modérée dans l'entreposage et les services auxiliaires (+ 1,2 %), faible dans le terrestre et l'aérien (+ 0,4 %), cette branche étant sujette à de fortes fluctuations d'activité d'une année sur l'autre. Enfin, elle est négative dans les activités de poste et de courrier, confrontées à la concurrence d'autres modes de communication (- 2,1 %).

Toujours sur 2000-2015, comme dans l'ensemble de l'économie marchande, l'emploi salarié est stable (0,0 % en moyenne annuelle). Ce bilan est meilleur que celui de l'industrie (- 1,9 %), mais moins satisfaisant que celui des services (+ 1,4 %). Le transport par eau et, dans une moindre mesure, les transports terrestres et l'entreposage sont créateurs nets d'emplois (respectivement + 1,4 %, + 0,6 % et + 0,5 % par an). En revanche, le transport aérien et les services postaux perdent des effectifs (- 1,0 % et - 1,6 %). ■

Définitions

Le secteur des **transports et de l'entreposage** comprend la section H de la NAF rév. 2 (divisions 49 à 53) [voir annexe *Nomenclature d'activités française*].

Chiffres clés des transports et entreposage 9.1

1. Chiffres clés des transports et entreposage en 2015

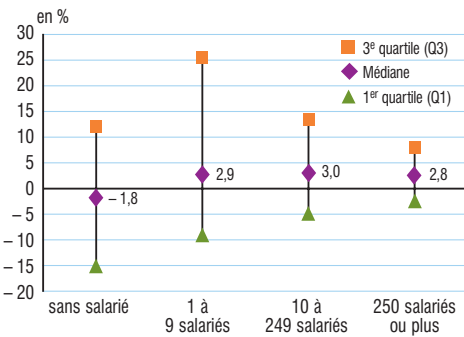
	Entreprises	Salariés ETP	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissements corporels bruts hors apports
	(en milliers)		(en milliards d'euros)			
Transports terrestres	88,9	564,4	80,2	3,0	37,0	7,1
Transports par eau	2,0	16,8	16,4	13,9	1,4	1,8
Transports aériens	0,8	66,7	21,7	18,8	6,7	1,1
Entreposage	11,2	270,9	77,2	14,5	30,1	12,6
Poste et courrier	3,5	214,3	14,7	0,3	11,7	0,5
Ensemble des transports et entreposage	106,3	1 133,0	210,2	50,5	86,9	23,0
Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières	3 297,9	11 866,5	3 674,1	630,3	1 009,0	183,5
Poids des entreprises des transports et entreposage¹ (en %)	3,2	9,5	5,7	8,0	8,6	12,6

1. Poids des entreprises ayant une activité principale dans le secteur des transports et entreposage par rapport à l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur des transports et entreposage.

Source : Insee, Esane.

2. Dispersion de l'évolution de la valeur ajoutée entre 2014 et 2015



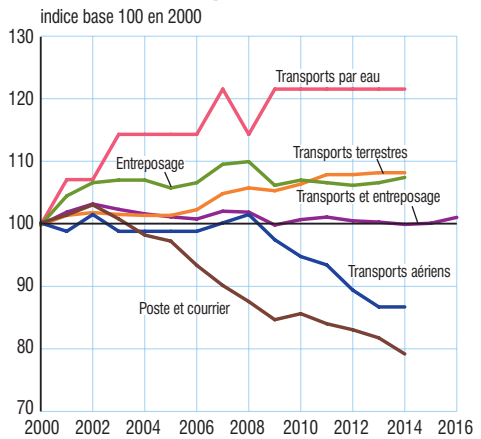
Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur des transports et entreposage, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : 50 % des entreprises de 10 à 249 salariés ont une évolution de leur valeur ajoutée supérieure à 3 % entre 2014 et 2015.

Note : les entreprises retenues sont celles présentes sur les deux années, elles sont classées selon leur taille en 2015. Sont exclues les entreprises dont la valeur ajoutée est négative ou nulle (3,7 % en 2014 et 4,2 % en 2015).

Source : Insee, Esane (données individuelles).

3. Évolution de l'emploi salarié, hors intérim

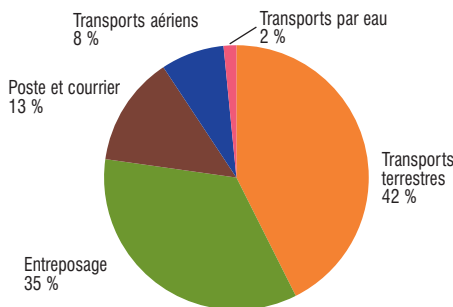


Champ : France métropolitaine, transports et entreposage, en secteur d'établissements.

Note : les titulaires de contrats d'intérim sont classés systématiquement dans l'activité de travail temporaire.

Source : Insee, estimations d'emploi (CVS au 4^e trimestre).

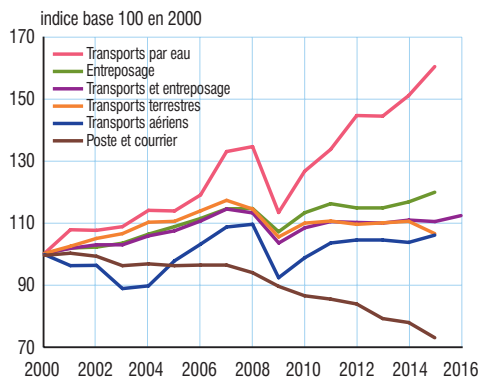
4. Principales activités du secteur selon la valeur ajoutée en 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur des transports et entreposage.

Source : Insee, Esane.

5. Production par branche



Champ : France, branches des transports et de l'entreposage.

Source : Insee, comptabilité nationale.

9.2 Ratios des transports et entreposage

Avec un taux d'exportation de 24 %, le secteur des transports et de l'entreposage se situe en 2015 dans une position intermédiaire entre les services (11 %) et l'industrie (34 %). Souvent implantées sur les marchés étrangers, les entreprises de 250 salariés ou plus assurent les quatre cinquièmes des exportations et exportent 31 % de leur production. Les activités les plus ouvertes sur l'étranger sont le transport aérien (avec un taux d'exportation de 87 %) et le transport par eau (85 %), ce dernier étant davantage tiré par le transport de fret (89 %) que par celui de passagers (57 %). En revanche, à l'exception des exportations du transport ferroviaire de fret (13 %), les activités d'exportation du transport terrestre (3,7 %), et celles de poste et de courrier (1,9 %) principalement destinées au marché domestique, ne représentent qu'une part très marginale de leur chiffre d'affaires. L'entreposage et les services auxiliaires de transport occupent une meilleure position à l'exportation (19 %).

La production est plus intégrée dans les transports que dans l'ensemble de l'économie, avec un taux de valeur ajoutée de 41 % (contre 28 %). Ce **ratio** est très élevé dans le secteur de la poste et du courrier (80 %), activité de main-d'œuvre faiblement consommatrice d'intrants, et, dans une moindre mesure, dans les transports terrestres (46 %). *A contrario*, la production est peu intégrée dans les services internationalisés, car une partie de la chaîne de valeur se réalise hors de l'Hexagone : transport par eau (8 %) et aérien (31 %). L'essentiel des consommations intermédiaires sont des services (88 % du total). Les achats de matières premières et autres approvisionnements (10 %) sont surtout le fait des activités consommatrices de carburants : transports terrestres (13 %), aériens (14 %) et par eau (12 %).

En 2015, le taux de marge des entreprises de transports et d'entreposage fléchit par rapport à l'année précédente (25,7 % contre 27,0 %) et se place à un niveau légèrement inférieur à celui de l'ensemble de l'économie (27,0 %). Toutefois, cette érosion n'est pas uniforme. En effet, si le taux de marge baisse

de deux points dans les transports terrestres (19 % contre 21 %) et de quatre points dans les transports par eau (25 % au lieu de 29 %) et l'entreposage (45 % après 49 %), il augmente de neuf points dans les transports aériens (13 % contre 4 %), du fait d'une amélioration des marges des transports aériens de passagers, et de deux points dans les activités postales (7 % au lieu de 5 %). Paradoxalement, ce recul du taux de marge moyen coïncide avec une hausse du taux de marge médian, quelle que soit la taille des entreprises : ce dernier progresse de 1,4 point pour les unités de 250 salariés ou plus, de 1,1 point pour celles de 0 à 9 salariés et de 1 point pour celles de 10 à 249 salariés.

En 2015, la rentabilité économique de l'ensemble des transports demeure pratiquement inchangée (6,0 %, soit une baisse de 0,3 point), malgré une nette hausse de ce ratio dans le transport aérien (+ 6 points). La rentabilité économique des grandes unités diminue en moyenne (- 0,4 point), mais leur **médiane** progresse légèrement (+ 1,4 point).

L'investissement s'élève à 23 milliards d'euros dans le secteur des transports et de l'entreposage en 2015, niveau quasiment identique à celui de 2014. Il s'accroît dans les transports aériens (+ 11 %) et baisse dans l'entreposage (- 9 %). Supérieur de plus de huit points à la moyenne de l'économie marchande, le taux d'investissement recule de plus d'un point par rapport à 2014 (26,5 % après 27,8 %). L'effort d'investissement se concentre dans deux activités : les services auxiliaires de transports terrestres (55 % du total) et les transports terrestres (31 %), essentiellement de voyageurs (20 %).

Les transports et l'entreposage sont des activités peu féminisées (26 % contre 37 % dans le secteur principalement marchand), surtout dans les transports terrestres. Leur main-d'œuvre est plus âgée que la moyenne ; les personnes de 50 ans ou plus sont particulièrement nombreuses dans les activités de poste et de courrier (42 % au lieu de 27 % dans le secteur principalement marchand). ■

Définitions

Ratios, médiane, quartile : voir *annexe Glossaire*.

Ratios des transports et entreposage 9.2

1. Ratios des transports et entreposage selon les secteurs en 2015

	Organisation et débouchés de la production				Ratios de rentabilité	
	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique	Taux d'investissement	Taux de marge	Taux de rentabilité économique
	en %	en %	en milliers d'euros par ETP	en %	en %	
Transports terrestres	3,7	46,1	179,9	19,1	18,8	6,6
Transports par eau	85,0	8,3	373,9	132,0	24,8	6,3
Transports aériens	86,5	31,0	189,6	15,7	12,7	8,7
Entreposage et services auxiliaires des transports	18,8	38,9	802,8	41,9	44,8	5,6
Activités de poste et de courrier	1,9	79,5	44,0	4,5	7,4	7,3
Ensemble des transports et entreposage	24,0	41,3	306,5	26,5	25,7	6,0
Ensemble des secteurs principalement marchands¹	17,2	27,5	196,4	18,2	27,0²	8,0

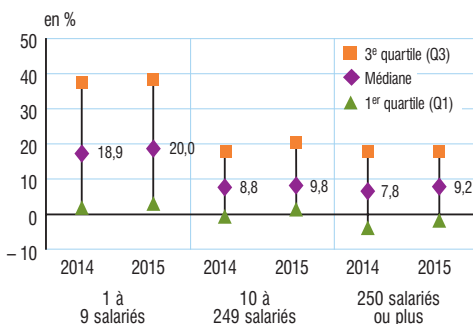
1. Entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

2. Hors sièges sociaux.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur des transports et entreposage.

Source : Insee, É sane.

2. Dispersion des taux de marge en 2014 et 2015

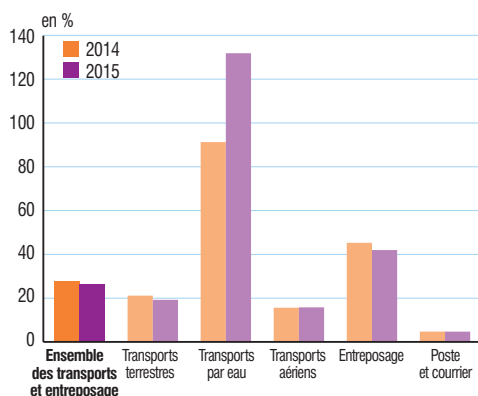


Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur des transports et entreposage, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal, hors sièges sociaux.

Lecture : 50 % des entreprises de 10 à 249 salariés ont un taux de marge supérieur à 9,8 % en 2015.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

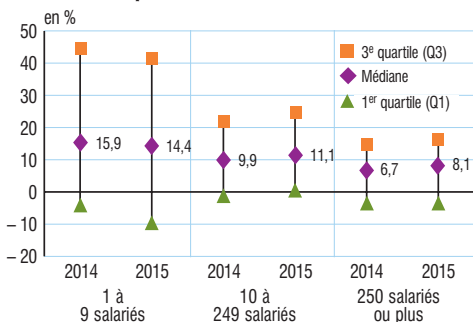
3. Taux d'investissement en 2014 et 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur des transports et entreposage.

Source : Insee, É sane.

4. Dispersion des taux de rentabilité économique en 2014 et 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur des transports et entreposage, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal, hors sièges sociaux.

Lecture : 50 % des entreprises de 10 à 249 salariés ont un taux de rentabilité économique supérieur à 11,1 % en 2015.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

5. Personnes en emploi dans les transports et entreposage en 2016

	Part de femmes	Part d'actifs		Part de non-salariés
		de 15 à 29 ans	de 50 ans ou plus	
Transports terrestres	17,1	13,7	32,0	9,5
Transports par eau	38,0	16,2	18,9	1,9
Transports aériens	32,2	6,7	37,1	0,0
Entreposage et services auxiliaires des transports	31,6	20,4	24,3	2,1
Activités de poste et de courrier	47,8	13,4	42,1	0,3
Ensemble des transports et entreposage	26,4	14,7	32,2	5,8
Ensemble des secteurs principalement marchands¹	36,7	20,6	26,9	13,5

1. Entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus exerçant dans le secteur des transports et entreposage.

Source : Insee, enquête Emploi.